

Le service Ressources Humaines vous informe sur...



LA PARTICIPATION

■ Bénéficiaires

Le personnel bénéficiant de la répartition de la réserve spéciale de participation afférente à un exercice est l'ensemble des salariés comptant dans l'entreprise

- soit au moins trois mois de présence au cours de l'exercice,
- soit au moins six mois d'ancienneté à la clôture de l'exercice.

L'exercice s'étend du 1^{er} janvier N au 31 décembre N.

■ Calcul de la réserve spéciale de participation

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux articles L 3324-1 et suivants du Code du Travail, selon la formule suivante :

$$RSP = \frac{1}{2} (B - 5C/100) \times S/VA$$

$$RSP = \frac{1}{2} (B - 2C/100) \times S/VA$$

Sachant que :

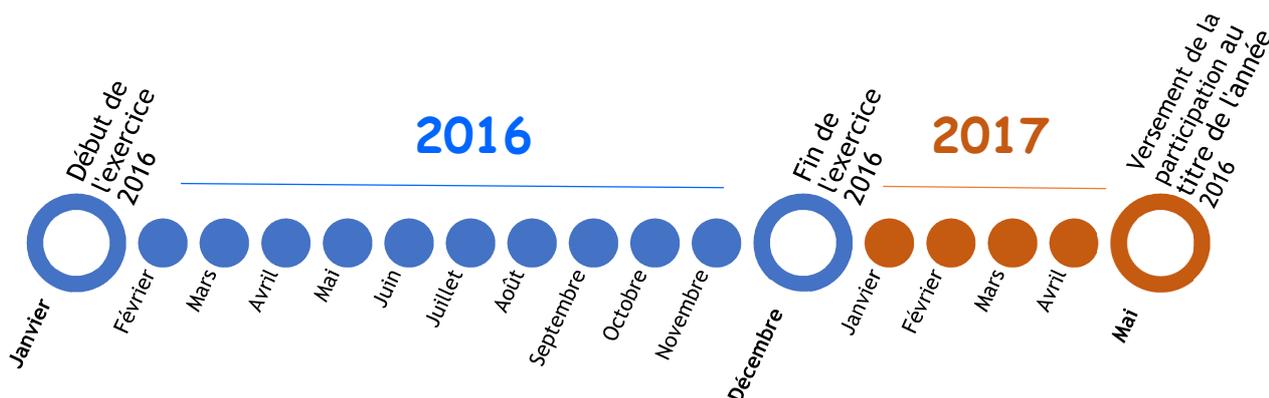
- **B** représente le bénéfice de l'entreprise diminué de l'impôt sur les sociétés (et éventuellement augmenté du montant de la provision pour investissement)
- **C** représente les capitaux propres de l'entreprise
- **S** représente les salaires versés au cours de l'exercice
- **VA** représente la Valeur Ajoutée par l'entreprise

■ Répartition de la participation entre les bénéficiaires

La répartition de la participation est effectuée proportionnellement aux salaires perçus par chaque salarié au cours de l'exercice.

■ Versement de la participation

L'exercice de calcul correspondant à l'année civile, le versement de l'intéressement auprès de chaque bénéficiaire interviendra au plus tard le 31 mai N+1 conformément aux dispositions légales en vigueur.



**Besoin d'un
complément
d'information ?**

Vous pouvez contacter **Auriane NICEY** du Service RH :



☎ Par téléphone au 03.80.58.31.33 @ Par mail à auriane.nicey@keolis.com

✉ Par courrier à l'attention du Service RH,
Keolis Dijon Mobilités - 49 rue des Ateliers - CS 47380 - 21073 DIJON cedex

📧 Dans la boîte aux lettres (verte) du Service RH, en Salle de prise de service au CEM

😊 En vous rendant au 1^{er} étage du bâtiment administratif du CEM, dans le bureau du Pôle Administration du Personnel et Paie.